

UN COUP DE POUCE POUR RÉVISER, RÉUSSIR ET BIEN SE PRÉPARER

ÉCHEC À L'ÉCHEC - AOÛT 2020

Notre objectif est de donner un coup de pouce aux élèves pour les aider à réviser leur(s) matière(s), réussir leur(s) examen(s), bien commencer leur nouvelle année scolaire, et ce dans les meilleures conditions possibles. Les groupes, limités cette année à 8 élèves (plutôt que 10), seront animés par un professeur diplômé et expérimenté qui insistera sur la préparation à l'année suivante. Un rappel des notions fondamentales sera envisagé. Des applications de difficulté croissante seront aussi proposées lors des 10 séances d'1h15. L'enseignement sera concret, dynamique et adapté aux problèmes et lacunes de chacun, de la 6^e primaire à la fin du secondaire. Ces Ateliers seront organisés dans le respect des prescrits sanitaires en vigueur lors des périodes de cours (cfr. protocole disponible sur www.echecalechec.be).



3 SESSIONS : DATES DES COURS

du LU 03.08 au VE 14.08
du LU 10.08 au VE 21.08
du LU 17.08 au VE 28.08

LIMITE D'INSCRIPTION

VE 24.07 à 12h (On-line : SA 25.07 à 14h)
VE 31.07 à 12h (On-line : SA 01.08 à 14h)
VE 07.08 à 12h (On-line : SA 08.08 à 14h)

LIMITE D'ANNULATION

VE 24.07 à 12h
VE 31.07 à 12h
VE 07.08 à 12h



HORAIRES :

- entre 8h15 et 13h30.
- 1h15 par jour et par matière (donc max. 4 matières différentes par jour).
- horaire :
 - expédié par mail 3 jours ouvrables avant les cours en cas d'inscription on-line.
 - expédié par SMS 3 jours ouvrables avant les cours en cas d'inscription par courrier.
 - si vous n'avez pas reçu l'horaire dans ce délai, téléphonez-nous au 02 537 03 25, entre 9h et 16h30.



CHOIX DU CENTRE :

- liste des Centres : voir ci-après.

CHOIX DES MATIÈRES :

- matières disponibles pour chaque Centre : voir ci-après.



MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- sur www.jsb.be ou www.echecalechec.be (si paiement en ligne)
- OU en renvoyant ce bulletin par courrier à : Échec à l'échec - Av. Latérale 17 bte 1 - 1180 Bruxelles.
- pas de limite de places : nous acceptons toutes les inscriptions jusqu'à la date limite (après la date limite, inscriptions en fonction des places disponibles).
- confirmation d'inscription : - par SMS si inscription par courrier.
- par mail si inscription on-line.

PRIX ET PAIEMENT :

- 80 € / matière (une case cochée = 1 matière = 80 € = 10 x 1h15 de cours).
- virement sur le compte BE24 0014 5323 8438 (BIC : GEBABEBB) des Jeunesses Scientifiques.
- communication : nom et prénom de l'élève.
- au plus tard 10 jours avant le début des cours.



MODALITÉS D'ANNULATION :

- demande d'annulation par écrit uniquement.
- date limite : voir ci-dessus.
- après la date limite : remboursement de 50 % uniquement sur présentation d'un certificat médical.
- NB : un horaire qui ne convient pas ou n'a pas été délivré suite à un problème technique n'est pas un motif d'annulation.

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION :

- Certaines mutuelles interviennent dans les frais de remédiation scolaire, renseignez-vous et envoyez le formulaire type de la mutuelle par mail à eae@jsb.be.
- Si vous avez besoin d'une attestation de fréquentation (recours, tribunal, etc.), veuillez la demander au coordinateur le dernier jour de la session. Après la session, introduisez votre demande (max. 2 mois après la session) par mail au Directeur d'Échec à l'échec (eae@jsb.be).
- Les Ateliers Échec à l'échec ne donnent pas droit à la déductibilité fiscale.



ADRESSES DES CENTRES



DU LUNDI 03 AU VENDREDI 14 AOÛT 2020 INCLUS

■ PROVINCE DU BRABANT WALLON

1 Wavre - Ath. Royal Maurice Carême, av. Henri Lepage 4-6

■ RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2 Koekelberg - Ath. Royal, av. de Berchem Ste-Agathe 34
3 Watermael-Boitsfort - Collège St-Hubert, av. Charle-Albert 9

■ PROVINCE DE HAINAUT

5 Ath - Collège St-Julien, rue du Spectacle 1
6 Charleroi - Ath. Royal Ernest Solvay, bd Devreux 27
7 Mons - Ath. Royal, rue de l'Athénée 4
8 Tournai - École des Frères, rue des Choraux 21

■ PROVINCE DE LUXEMBOURG

9 Arlon - Institut Cardijn-Lorraine, rue de Neufchâteau 69
10 Bastogne - Ath. Royal, av. de la Gare 12
11 Marche-en-Famenne - Institut St-Laurent, rue de Nérette 2
12 Neufchâteau - Institut St-Michel, place du Château 3
13 Paliseul - Salle Paul Verlaine, Grand'Place 10
14 Virton - CEFA, rue des Fossés 22

■ PROVINCE DE NAMUR

16 Namur (St-Servais) - Centre Asty-Moulin, rue de la Pépinière 101



DU LUNDI 10 AU VENDREDI 21 AOÛT 2020 INCLUS

■ PROVINCE DE NAMUR

20 Beauraing - Institut ND du Sacré-Coeur (sœurs), rue de Rochefort 92



DU LUNDI 17 AU VENDREDI 28 AOÛT 2020 INCLUS

■ PROVINCE DU BRABANT WALLON

21 Braine-l'Alleud - Ath. Royal Riva Bella, place Riva Bella
22 Genval - Collège ND des 3 Vallées, rue du Couvent 2
23 Nivelles - Collège Ste-Gertrude, Faubourg de Mons 1
24 Ottignies - Ath. Royal Paul Delvaux, av. des Villas 15
25 Waterloo - Ath. Royal, av. Émile Theys
25bis Wavre - Collège St-Jean, rue du Pont Saint-Jean 48

■ RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

26 Anderlecht - École secondaire Théo Lambert, av. Bertaux 45a
26bis Auderghem - Ath. Royal, av. du Parc de Woluwe 27
27 Bxl-Centre - Ath. Royal Gatti de Gamond, rue du Marais 65
29 Bxl-Heysel - Ath. Com. Bockstael, rue Reper Vreven 80
30 Bxl-Pagodes - Ath. Com des Pagodes, rue de Beyseghem 141
30bis Etterbeek - Lycée Émile Jacqmain, rue Belliard 135a
31 Jette - Ath. Royal, av. de Levis Mirepoix 100
32 Koekelberg - Ath. Royal, av. de Berchem Ste-Agathe 34
33 Uccle II - Ath. Royal Uccle II, av. des Tilleuls 24

■ PROVINCE DE HAINAUT

37 Ath - Ath. Royal, rue des Récollets 9
38 Binche - Ath. Royal, place des Droits de l'Homme 16
39 Braine-le-Comte - Ath. Royal Jules Bordet, rue de Mons 87
40 Charleroi - Ath. Royal Ernest Solvay, bd Devreux 27
41 Chimay - Ath. Royal, rue de Noailles 3
42 Enghien - Ath. Royal, rue Montgomery 173
43 Fleurus - Ath. Royal Jourdan, rue de Fleurjoux 3
44 Fontaine l'Évêque - Ath. Royal Louis Delattre, rue de l'Athénée 32
45 La Louvière - Institut Ste-Marie, rue de Bouvy 35
47 Mons - Ath. Royal, rue de l'Athénée 4

48 Morlanwelz - Ath. Pr. Warocqué, rue de l'Enseignement 8-10
49 Mouscron - ARTEM, av. de Rheinfelden 1
51 Soignies - Collège St-Vincent, chée de Braine-le-Comte 22
53 Tournai - Ath. Royal Jules Bara, rue Beyaert

■ PROVINCE DE LIÈGE

54 Ans - Ath. Royal, rue George Truffaut 37
55 Chênée - Ath. Royal, rue Bourdon 32
58 Huy - Ath. Royal, quai d'Arona 5
60 Remouchamps - Institut St Joseph-St Raphaël, av. de la Porallée 40
61 Seraing - Ath. Royal Air Pur, rue des Nations-Unies 1
62 Soumagne - Ath. Royal, rue des Prairies 1
63 Stavelot - Ath. Royal Ardennes-Hautes-Fagnes, Haute Levée 3
64 Verviers - Ath. Royal Verdi, rue des Wallons 57 (Stembert)
65 Visé - Ath. Royal, rue du Gollet 2
66 Welkenraedt - Ath. Royal, rue Gérard Delvoe 2

■ PROVINCE DE LUXEMBOURG

67 La Roche - Ath. Royal, rue des Évêts 4

■ PROVINCE DE NAMUR

68 Ciney - Ath. Royal Jules Delot, square Omer Bertrand 1A
69 Dinant - Ath. Royal Dinant-Herbuchenne, rue St-Pierre 90
70 Gembloux - Institut technique horticole, rue Entrée Jacques 31A
71 Philippeville - Ath. Royal Jean Rostand, av. de Samart 2B
72 Namur (St-Servais) - Centre Asty-Moulin, rue de la Pépinière 101

Attention :

Pour des raisons pratiques et indépendantes de notre volonté, ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment. N'hésitez pas à vérifier les éventuelles mises à jour sur notre site www.echecalechec.be

NOM DE L'ÉLÈVE PRÉNOM GSM (PARENTS)

Faites une croix en face des matières choisies (max. 4) dans la colonne qui correspond à l'année d'étude de l'élève en 2019-2020. (1 case cochée = 1 matière = 80 € = 10 x 1h15 de cours)
 Attention, toutes les matières ne sont pas disponibles dans tous les Centres ! Reportez-vous au numéro de votre Centre en page 2. Une case noire signifie que la matière n'est pas disponible dans l'année d'étude correspondante.

	6 ^e uniquement						Vérifiez ci-dessous si le Centre de votre choix organise cette matière					
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Vérifiez ci-dessous si le Centre de votre choix organise cette matière					
PRIMAIRE												
Préparation au secondaire - Français							1-2-3-6-7-10-11-12-13-14-20-21-24-25-26-26bis-27-29-30-30bis-31-32-33-38-40-42-42-43-44-45-47-48-51-54-55	60-61-62-63-65-67-68-69-70-71-72				
Préparation au secondaire - Mathématiques							1-2-3-6-7-10-11-12-13-14-20-21-24-25-26-26bis-27-29-30-30bis-31-32-33-38-40-42-42-43-44-45-47-48-51-54-55	60-61-62-63-65-67-68-69-70-71-72				
SECONDAIRE												
FRANÇAIS												
Français / orthographe							Tous les Centres					
LANGUES MODERNES												
Allemand							61-63-66					
Anglais 1 ^{re} langue étrangère							Tous les Centres sauf Région bruxelloise					
Anglais 2 ^e langue étrangère							Tous les Centres					
Anglais oral (réservé aux élèves en immersion)							65					
Néerlandais 1 ^{re} langue étrangère							Tous les Centres					
Néerlandais 2 ^e langue étrangère							Tous les Centres sauf Région bruxelloise					
Néerlandais oral (réservé aux élèves en immersion)							29-65					
MATHS												
Algèbre / analyse							Tous les Centres					
Géométrie / trigonométrie							Tous les Centres					
Math TQ (réservé aux élèves en Technique de qualification)							1-2-3-6-7-9-10-11-12-13-14-16-21-23-24-25-25bis-26-26bis-27-29-30-30bis-32-33-38-39-40-42-43-44-45-47	48-49-51-54-58-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72				
SCIENCES												
Biologie							1-2-3-5-6-7-8-10-11-12-13-14-21-22-23-24-25-25bis-26-26bis-27-30-30bis-31-32-33-37-38-39-40-41-42-43-44	45-47-48-51-52-53-54-55-58-60-61-63-64-65-66-67-69-70-71-72				
Chimie							Tous les Centres					
Physique							Tous les Centres					
Sciences 1 ^{er} degré							Tous les Centres					
AUTRES												
Coaching / Méthode de travail							1-2-3-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-16-20-21-22-23-24-25-25bis-26bis-27-29-30-31-32-33-37-38-39-40-41-42-43	44-45-47-48-51-53-54-55-58-60-61-62-63-64-65-66-68-69-71-72				

ÉCHEC À L'ÉCHEC - ÉTÉ 2020



BULLETIN D'INSCRIPTION

A COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE : N° : Boîte :
CODE POSTAL : LOCALITÉ :
DATE DE NAISSANCE : Année d'études de l'élève (en 2019-2020)
GSM PARENTS : (INDISPENSABLE POUR LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET L'ENVOI DE L'HORAIRE)
TEL FIXE (DOMICILE) :

B DÉCLARATION PARENTALE

JE SOUSSIGNÉ(E),
PÈRE - MÈRE - TUTEUR, DE

DÉCLARE :

- avoir été informé(e) que l'envoi du présent bulletin d'inscription m'engage à payer les frais d'inscription (80 €/matière) ;
- avoir été informé(e) que l'annulation de cette inscription est gratuite jusqu'à la date limite prévue (cf. page 1), le remboursement se fait dans les 30 jours calendrier ;
- avoir été informé(e) que l'annulation de cette inscription après la date limite n'est possible que sur présentation d'un certificat médical ; le remboursement (50 %) se fait dans les 30 jours calendrier ;
- avoir été informé(e) qu'un horaire qui ne convient pas ou qui n'a pas été délivré à cause d'un problème technique n'est pas une cause d'annulation ;
- avoir été informé(e) que les cours se déroulent entre 8h15 et 13h30 sans pouvoir exiger une préférence à l'intérieur de cette plage ;
- avoir été informé(e) que les élèves qui fréquentent les Ateliers Échec à l'échec sont tenus au respect du règlement d'ordre intérieur de l'établissement scolaire qui les accueille (tenue vestimentaire, signes d'appartenance religieuse ou philosophique, etc.) ;
- avoir été informé(e) que la responsabilité du personnel d'encadrement ne s'exerce que durant les cours, à l'exclusion des heures de fourche et des trajets aller et retour ;
- informer mon enfant qu'il est interdit de fumer dans et aux alentours de l'établissement choisi ;
- décharger les enseignants de toute responsabilité au cas où mon enfant se soustrairait à leur autorité ;
- avoir été informé(e) que mes données personnelles ne seront en aucun cas cédées à des tiers et uniquement utilisées afin de me tenir informé(e) des activités organisées par les Jeunes Scientifiques. Conformément à la loi sur le respect de la vie privée, je pourrai à tout moment m'y opposer, gratuitement, sur simple demande écrite envoyée à dpo@jsb.be ou au siège social de l'asbl.
- avoir pris connaissance et accepter le protocole Covid-19 - Échec à l'échec - Août 2020 (téléchargeable sur www.echecalechec.be) ;
- que mon enfant n'appartient pas à un groupe à risque ;
- avoir consulté un médecin et obtenu son autorisation de participation aux cours Échec à l'échec si mon enfant présente une maladie chronique grave.

J'effectue le paiement pour modules, donc un montant de x 80 € = € sur le compte BE24 0014 5323 8438 (BIC:GEBABEBB) des Jeunes Scientifiques au plus tard 10 jours avant le début des cours (1 case cochée au verso = 1 module = 10 x 1h15 = 80 €).

Écrire à la main « Lu et approuvé » :

Date et signature :

C CHOIX DE LA SESSION ET DU CENTRE (VOIR PAGE 3)

- Du LU 03.08 au VE 14.08 à N° du Centre : (de 1 à 16) Nom du Centre / commune :
- Du LU 10.08 au VE 21.08 à N° du Centre : 20 Nom du Centre / commune : Beauraing - Institut ND du Sacré-Coeur (sœurs)
- Du LU 17.08 au VE 28.08 à N° du Centre : (de 21 à 72) Nom du Centre / commune :

D CHOIX DES MATIÈRES : voir recto

Protocole « Covid-19 »

Échec à l'Échec- Août 2020

Le présent protocole tient compte des recommandations édictées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation de toutes les activités NON RÉSIDENTIELLES pour les jeunes, organisés du 1^{er} juillet au 31 août 2020, quel que soit leur pouvoir organisateur (centres de vacances, écoles de devoirs, centre culturel, organisation de jeunesse, association sportive, AMO, ...).

Ce protocole tient compte de la situation au 3 juin 2020. Le déconfinement étant un processus progressif, évolutif et non-définitif, le présent protocole pourrait être adapté dans quelque sens que ce soit, en fonction des décisions prises par les autorités. Nous invitons les parents à vérifier régulièrement la mise à jour du protocole, disponible sur notre site internet.

Les cours Échec à l'Échec fonctionneront selon le concept de « bulles de contacts » défini par le protocole officiel.

Organisation pratique des « bulles » et leurs interactions

- Chaque local constitue une « bulle de contacts ».
- Chaque local est occupé par maximum 50 individus par jour, élèves et enseignants compris, toujours les mêmes pendant les 10 jours de cours.
- Si plusieurs enseignants sont amenés à occuper successivement le même local, celui-ci est nettoyé avant l'occupation suivante et selon les règles sanitaires en vigueur.
- Chaque local n'est occupé simultanément que par 8 élèves et 1 enseignant.
- La FWB autorise les élèves à faire partie de plusieurs « bulles » au sein d'une même journée pour autant que ces « bulles de contacts » n'utilisent pas le même local simultanément. Ceci qui est garanti vu le concept de « bulles » défini dans le présent protocole.
- Le lavage des mains au gel ou solution hydroalcoolique est obligatoire avant d'entrer dans le local, ainsi qu'au moment d'en sortir. Le gel ou solution est mis à disposition par les organisateurs.
- Le port du masque n'est pas requis au niveau de la « bulle ».
- La distanciation physique est requise au sein de la « bulle ».
- En dehors de la « bulle », le port du masque est obligatoire (arrivée et départ de l'école, déplacements dans les couloirs). Chaque participant apporte son (ses) propre(s) masque(s).

- Les enseignants aèrent les locaux entre chaque heure de cours et désinfectent les bancs utilisés lors du cours précédent.
- L'accès à la cour de récréation n'est pas autorisé pour éviter le mélange des « bulles de contacts » entre elles.

Conditions de participation

- Les enfants appartenant à un groupe à risque ne sont pas autorisés à fréquenter nos cours; les parents attestent respecter cette consigne via l'acceptation du règlement des cours et du présent protocole lors de l'inscription.
- Les parents d'enfants présentant une maladie chronique grave sont invités à consulter leur médecin traitant pour déterminer s'il peut ou non fréquenter la collectivité.
- Ne peuvent fréquenter les cours, les enfants malades ou présentant :
 - au moins l'un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, perte de goût et d'odorat ;
 - au moins deux des symptômes mineurs suivants : fatigue (altération de l'état général, irritabilité, pleurs, ...), rhinite (écoulement ou encombrement nasal), maux de gorge (pharyngite), anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, céphalées.
 - une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...).
- Peut participer à l'activité 7 jours après le début des symptômes légers, un enfant Covid-19 confirmé ou possible, à condition qu'il n'ait pas eu de fièvre au cours des 3 derniers jours ET qu'il ait également montré une amélioration considérable des symptômes.
- Le retour en collectivité d'un enfant ayant été hospitalisé en raison d'une des formes majeures de Covid-19 est déterminé par le médecin traitant.
- Si un enfant ou un enseignant manifeste des signes cliniques liés à la Covid-19, il doit rester à la maison, contacter son médecin traitant et prévenir le coordinateur.
- Si les symptômes apparaissent en cours d'activité, un parent vient chercher l'enfant le plus rapidement possible. En attendant, il reste avec un adulte « en isolement », dans le local prévu à cet effet.
- Les cours sont encadrés par des enseignants qui ne sont pas à risque (sauf autorisation écrite de leur médecin).
- Le port du masque est obligatoire pour tous en dehors de la « bulle de contacts » (déplacements dans les couloirs notamment).

Arrivée et départ des élèves

- L'accès au bâtiment est refusé aux personnes ne portant pas de masque; les masques ne peuvent être enlevés qu'au sein des « bulles ».
- Les personnes accompagnant les enfants ne doivent présenter aucun symptôme de Covid-19.
- Les parents ou accompagnateurs restent à l'extérieur du bâtiment; les éventuels contacts avec le coordinateur du Centre se font en dehors du bâtiment (et avec masques).
- À l'entrée et au départ de leur « bulle », les enfants se désinfectent les mains au gel ou solution hydroalcoolique fourni(e) par l'organisation.
- Les personnes attendant les enfants à la sortie de l'école portent un masque et respectent les mesures de distanciation physique.
- Les mesures de sécurité sanitaires sont rappelées le 1^{er} jour du stage.
- Les masques ne sont pas fournis par l'organisation : il revient à chacun d'en emporter le nombre suffisant.

Santé

- Chaque coordinateur de Centre est en mesure d'entrer en contact avec un référent médical (médecin, maison médicale proche, ...) joignable durant le déroulement des cours; ce référent médical est une personne extérieure, qui ne fait pas partie d'une « bulle de contacts ».
- Chaque école dispose d'un lieu de quarantaine pouvant accueillir toute personne présentant des symptômes, avant qu'elle ne quitte l'établissement.
- Le local « d'isolement » est nettoyé et désinfecté entre chaque occupation.
- Les soins (plaies, bosses, bobos) sont dispensés après lavage des mains ou utilisation de gel ou solution hydroalcoolique et éventuellement avec des gants. Le port du masque est obligatoire lors des soins.
- En cas de suspicion d'infection au Covid-19, le coordinateur se réfère au protocole « gestion de cas » fourni par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Registre de présences

- Les organisateurs tiennent à jour, par « bulle de contact » :
 - ✓ un registre de présences mentionnant les coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) des participants et des enseignants;
 - ✓ un registre reprenant les coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) des contacts extérieurs, tels que le chef d'établissement, le médecin, le concierge, ...

- Ces registres sont confidentiels, conservés sous clé et accessibles à l'équipe de direction et au coordinateur du Centre à tout moment de l'activité. L'exploitation des données est exclusivement réservée aux instances de traçage compétentes.

Soyez assurés que nous faisons de la santé et de la sécurité de vos enfants notre priorité.

N'hésitez pas à nous faire part de vos craintes éventuelles dès à présent.
Nous vous remercions d'ores et déjà de votre support et de votre confiance.